

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2025**

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Fonctionnement	14
Annexe B - Activités étudiantes	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'Association générale des étudiants
du C.É.G.E.P. François-Xavier Garneau

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Association générale des étudiants du C.É.G.E.P. François-Xavier Garneau (l'« association »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'association tire des produits des activités étudiantes et du café étudiant dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024, de l'actif à court terme au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024, et de l'actif net aux 1er juillet 2024 et 2023 et aux 30 juin 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les données du budget sont présentées à titre informatif et n'ont pas fait l'objet d'une mission d'audit ou d'examen.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roy, Labrecque

CPA inc.¹

Québec, le 3 mars 2026

¹ Par Julie Sarrasin, CPA auditrice

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Budget	2025	2024
PRODUITS			
Cotisations étudiantes	208 600 \$	223 738 \$	210 545 \$
Café Oxymel	52 000	50 521	49 638
Intérêts créditeurs et ristournes	5 000	9 110	10 580
Improvisation	1 840	6 925	6 407
Plein-air Oural	-	794	971
Dons	-	500	1 000
Imprimerie	<u>150</u>	<u>417</u>	<u>120</u>
	<u>267 590</u>	<u>292 005</u>	<u>279 261</u>
CHARGES			
Fonctionnement (Annexe A)	145 380	163 087	138 224
Activités étudiantes (Annexe B)	<u>140 696</u>	<u>115 655</u>	<u>134 631</u>
	<u>286 076</u>	<u>278 742</u>	<u>272 855</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES AUTRES ÉLÉMENTS			
	(18 486)	13 263	6 406
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	-	(4 426)	(3 226)
QUOTE-PART DU FONDS DE DÉPANNAGE			
	-	(1 000)	(406)
DON À LA FONDATION DU CÉGEP GARNEAU - CAFÉ OXYMEL			
	<u>-</u>	<u>(153 534)</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES			
	<u>(18 486) \$</u>	<u>(145 697) \$</u>	<u>2 774 \$</u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Affecté au Café Oxymel	Affecté au fonds de dépannage	Investi en immo- bilisations corporelles	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	200 085 \$	5 437 \$	14 016 \$	132 411 \$	351 949 \$	349 175 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(153 534)	(1 000)	(4 426)	13 263	(145 697)	2 774
Investissement en immobilisations corporelles	-	-	4 875	(4 875)	-	-
Affectation interne (Note 4)	<u>46 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(46 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>92 551 \$</u>	<u>4 437 \$</u>	<u>14 465 \$</u>	<u>94 799 \$</u>	<u>206 252 \$</u>	<u>351 949 \$</u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

BILAN

30 JUIN 2025

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	264 388 \$	335 180 \$
Dépôt à terme, 2,95 %, échéant en février 2026	26 213	25 048
Débiteurs (Note 5)	12 475	1 511
Stocks	3 601	2 021
Dépôts sur l'acquisition d'immobilisations corporelles	52 824	-
Charges payées d'avance	<u>1 292</u>	<u>517</u>
	360 793	364 277
QUOTE-PART AU FONDS DE DÉPANNAGE (Note 6)	4 437	5 437
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	<u>14 465</u>	<u>14 016</u>
	<u><u>379 695</u></u> \$	<u><u>383 730</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (Note 8)	<u>173 443</u> \$	<u>31 781</u> \$
ACTIF NET		
AFFECTÉ AU CAFÉ OXYMEL	92 551	200 085
AFFECTÉ AU FONDS DE DÉPANNAGE	4 437	5 437
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 465	14 016
NON AFFECTÉ	<u>94 799</u>	<u>132 411</u>
	<u>206 252</u>	<u>351 949</u>
	<u><u>379 695</u></u> \$	<u><u>383 730</u></u> \$
ENGAGEMENTS (Note 9)		

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds	280 105 \$	268 170 \$
Intérêts encaissés	9 110	10 580
Salaires et charges sociales	(147 265)	(110 885)
Fournitures et services	<u>(153 878)</u>	<u>(151 352)</u>
	<u>(11 928)</u>	<u>16 513</u>
INVESTISSEMENT		
Produit à la cession de placements	25 048	30 855
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 875)	(10 420)
Acquisition de placements	(26 213)	(25 048)
Dépôts sur l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(52 824)</u>	<u>-</u>
	<u>(58 864)</u>	<u>(4 613)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(70 792)	11 900
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>335 180</u>	<u>323 280</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>264 388</u></u> \$	<u><u>335 180</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association générale des étudiants du C.É.G.E.P. François-Xavier Garneau est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a pour buts de défendre, protéger et promouvoir les intérêts sociaux, économiques et pédagogiques des étudiants du Collège François-Xavier Garneau. L'association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. APPLICATION INITIALE D'UNE NOUVELLE NORME

Le 1er juillet 2024, l'association a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'association répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'association continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'association reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Services d'infonuagique » dans les renseignements complémentaires. L'association comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de l'association au 30 juin 2024.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et du dépôt à terme.

Comptabilisation des produits

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les cotisations étudiantes, les produits des activités étudiantes et les ristournes sont comptabilisés lorsque leur réception est raisonnablement assurée et les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les produits du café-étudiant sont comptabilisés lorsque le processus de génération du profit est achevé, c'est-à-dire lorsque le produit est expédié au client, que le titre de propriété a été transféré et que le prix est déterminé.

Stocks

Les stocks de produits finis sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts pour réaliser la vente.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Accords d'infonuagique

L'association applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'association reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Services d'infonuagique » dans les renseignements complémentaires.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

4. AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'association a affecté de l'actif net non affecté un montant de 46 000 \$ à l'actif net affecté au Café Oxymel. L'association ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

5. DÉBITEURS

	2025	2024
Taxes à la consommation	8 174 \$	- \$
Autres	3 743	-
Comptes clients	<u>558</u>	<u>1 511</u>
	<u><u>12 475</u></u> \$	<u><u>1 511</u></u> \$

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

6. QUOTE-PART AU FONDS DE DÉPANNAGE

L'association et le Collège d'enseignement général et professionnel François-Xavier-Garneau (CEGEP Garneau) ont contribué chacun 25 000 \$ dans le « Fonds de dépannage Association étudiante - Collège », une activité permettant une aide financière aux étudiants.

La gestion et le rapport des activités du fonds de dépannage sont sous la responsabilité du Service des affaires étudiantes et communautaires du CEGEP Garneau.

	2025	2024
Solde au début	5 437 \$	5 843 \$
Quote-part des produits	-	2 197
Quote-part des charges	<u>(1 000)</u>	<u>(2 603)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>4 437</u></u> \$	<u><u>5 437</u></u> \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2025	2024
	Amortissement	Valeur	Valeur
Coût	cumulé	nette	nette
Mobilier et matériel	146 165 \$	134 690 \$	11 475 \$
Matériel informatique	<u>24 112</u>	<u>21 122</u>	<u>2 990</u>
	<u><u>170 277</u></u> \$	<u><u>155 812</u></u> \$	<u><u>14 465</u></u> \$
			<u><u>12 539</u></u> \$
			<u><u>1 477</u></u>
			<u><u>14 016</u></u> \$

8. CRÉDITEURS

	2025	2024
Don à payer à la Fondation du Cégep Garneau	153 534 \$	- \$
Comptes fournisseurs et charges courues	19 909	14 086
Salaires et vacances	-	16 266
Taxes à la consommation	<u>-</u>	<u>1 429</u>
	<u><u>173 443</u></u> \$	<u><u>31 781</u></u> \$

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

9. ENGAGEMENTS

L'engagement pris par l'association en vertu d'un bail de matériel totalise 8 569 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2026	2 779 \$
2027	2 779 \$
2028	2 779 \$
2029	232 \$

L'association est engagée en vertu de protocoles d'entente avec le CEGEP Garneau à verser annuellement 8 000 \$ pour le financement de divers projets destinés aux étudiantes et étudiants et un maximum de 5 000 \$ pour l'accueil. Les protocoles sont reconduits tacitement chaque année.

L'association s'est engagée en vertu d'un protocole d'entente avec la Fondation du Cégep Garneau à verser un don de 153 534 \$, en trésorerie, permettant de contribuer à l'amélioration des espaces communs et destinés aux personnes étudiantes du Cégep, soit le café Oxytel. Si le coût des travaux est supérieur à 307 068 \$, un don additionnel sera requis.

L'association s'est engagée à acquérir des immobilisations corporelles pour le café Oxytel d'un montant de 33 743 \$ payable en trésorerie.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'association est exposée au 30 juin 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux comptes clients.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et charges courues et du don à payer à la Fondation du Cégep Garneau. Au cours de l'exercice, l'association a modifiée son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers, notamment des comptes fournisseurs et charges courues du don à payer à la Fondation du Cégep Garneau.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Budget	2025	2024
ANNEXE A - FONCTIONNEMENT			
Salaires et charges sociales	120 000 \$	130 999 \$	116 730 \$
Honoraires professionnels	7 000	13 623	6 899
Assurances	8 700	7 183	8 663
Services d'infonuagique	4 300	7 168	3 014
Papeterie, informatique et fournitures de bureau	3 450	2 449	1 051
Télécommunications	1 380	1 380	1 380
Intérêts débiteurs et charges bancaires	<u>550</u>	<u>285</u>	<u>487</u>
	<u><u>145 380</u></u> \$	<u><u>163 087</u></u> \$	<u><u>138 224</u></u> \$

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Budget	2025	2024
ANNEXE B - ACTIVITÉS ÉTUDIANTES			
Café Oxytel - commerce			
Achats	50 000 \$	42 308 \$	44 629 \$
Charges bancaires	-	1 877	1 963
Entretien et réparations	250	95	59
Improvisation	15 985	20 465	21 574
Dons - projets étudiants	25 500	11 266	24 540
Solidarité internationale	-	7 937	566
Frigo partage	4 000	5 133	2 749
Imprimerie	3 900	3 679	4 548
Conseil étudiants	4 000	3 160	3 645
Accueil	5 000	3 000	5 000
Party des comités	3 000	2 675	2 163
Modules Omnivox	2 465	2 564	2 475
Plein air - Oural	4 250	2 219	3 515
Comité cinéma	1 443	1 905	1 937
Formation	2 380	1 685	2 021
Bureau d'action et d'information politique	1 000	1 650	464
Promotion et publicité	4 000	1 279	7 818
Front vert	1 100	660	492
Prêt de livres	600	557	366
Comité Café Oxytel			
Organisation	1 620	537	884
Socioculturel	4 238	404	885
Comité des étudiants internationaux	500	387	-
Le Rituel	180	111	-
Autres comités et divers	3 325	102	1 408
Comité mouvement action social	1 000	-	471
Externe	500	-	211
Radio	-	-	178
Journal étudiant	460	-	59
Mouvement Étudiant	-	-	11
	<u>140 696 \$</u>	<u>115 655 \$</u>	<u>134 631 \$</u>